

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 20/09/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 13; Exclus : 0.

Date de la convocation : 13/09/2023 Date d'affichage : 13/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 septembre 2023 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN - C CIVEYRAC– Y COMUNELLO – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – S TEYSSONNEYRE

Ont donné pouvoir :

Absents excusés : N CHARREL – P COLMACHE

Yannick COMUNELLO a été nommé secrétaire.

4 – Subvention aux Associations

Monsieur le maire rappelle que les subventions sont versées aux Associations qui participent à la vie du Village et notamment aide à l'organisation de la Fête votive qui s'est déroulée le 12 et 13 Aout 2023.

Le conseil Municipal vote les subventions aux associations à l'unanimité :

- Association Beulavi : 2 750 €
- Groupement Emblavez Jeunes : 2 000 €
- Amicale des sapeurs pompiers : 1 000 €
- Foot Beaulieu Rosières : 1 000 €
- Joyeuse Boules : 1 000 €
- APE : 1 000 €
- Tennis Club VOREY EMBLAVEZ : 200 €

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 20 septembre 2023

Yves COLOMB, Maire,

Yannick COMUNELLO, Secrétaire

